

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Salle de spectacles : location plus stricte

Trop, c'est trop ! Face au comportement déplorable de certains de ses utilisateurs, le Conseil municipal a décidé de revoir - pour les durcir - les conditions de location de la salle de spectacles. Le but poursuivi est d'éviter que les actes et comportements déplorés le week-end dernier se reproduisent. L'exécutif communal déplore que les agissements d'une minorité se traduisent par des désagréments que tous doivent supporter.

Horodateur en fonction au parking souterrain

La mise en service d'un horodateur au parking souterrain sis Collège 7 signifie bien évidemment la fin de son utilisation gratuite et le début des contrôles. Depuis son ouverture, les Imériens ont pu se persuader de l'utilité de ces 31 places de parc, idéalement situées au cœur de la localité. Pour mémoire, le prix du stationnement a été fixé de la manière suivante :

- Du lundi au samedi de 7 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00 : CHF 1.– par heure.
- Gratuit tous les jours entre 12 h 00 et 14 h.
- Gratuit le dimanche et les jours fériés.
- CHF 2.– la nuit (stationnement effectué entre 19 h 00 et le lendemain matin 7 heures).

La modicité des prix pratiqués devrait inciter les automobilistes à payer leur stationnement, écartant ainsi le risque de se voir infliger une amende.

Eau potable : régime de sécheresse plusieurs fois activé

L'année 2011 connaît un taux de précipitations de 10% inférieur à celui la grande sécheresse de 2003, avec seulement 626 mm de pluie de janvier à septembre 2011. Depuis le début du millénaire, 4 années (2003, 2005, 2009 et 2011) auront été des années de sécheresse, durant lesquelles les aquifères ont été très fortement sollicités. Dans le même temps, la reconstitution des stocks d'eau souterraine a été insuffisante.

Les contraintes liées à l'exploitation de la source de la Raisetette en 2011 illustrent bien cet état de fait. En situation normale, la source est exploitée la nuit au moyen de 2 pompes afin de bénéficier du tarif électrique des heures creuses. Cette procédure est en général opérationnelle toute l'année, à l'exception des mois de basses eaux de septembre et octobre, lorsque le débit de la source n'est plus suffisant pour actionner les 2 pompes en même temps. Un pompage 24 heures sur 24 est alors nécessaire pour alimenter les réseaux.

Cette année par contre, le régime de pompage 24 heures sur 24 a dû être mis en œuvre dès le 8 mai. Après un été difficile, le pompage de nuit a finalement pu être remis en service le 7 octobre, car les faibles pluies de septembre ont augmenté temporairement les débits des sources. Cette situation n'a toutefois pas duré car le régime de sécheresse a dû, une nouvelle fois, être réactivé le 7 novembre jusqu'à une date indéterminée.

Afin de faire face à cette situation difficile, le Service des eaux a intensifié les recherches des fuites sur le réseau et procédera sans tarder aux réparations qui s'imposent. Parallèlement, la préparation du projet de nouvelle adduction d'eau de Sonvilier suit son cours. Selon le programme en vigueur, le projet définitif pourrait être soumis aux autorités imériennes en 2012.

Saint-Imier, le 9 novembre 2011
(cm)